



Reconnaissance paternelle USA

Par **Magalie123**, le **17/08/2016** à **10:58**

Bonjour,

J'ai retrouvé la trace de mon père il y'a de cela quelques années. J'ai eu la chance de pouvoir discuter avec lui et ce dernier a reconnu la relation avec ma mère. Et être mon père. A l'époque, il était en mission dans le pays et est rentré aux USA, ma mère ne lui avait pas parlé de sa grossesse.

J'ai il y'a quelques années entrepris des recherches concernant l'identité de mon père. Et l'ai retrouvé. Cependant, ce dernier m'a fait comprendre qu'il ne souhaitait pas m'inclure dans sa vie et ni s'inclure dans la mienne. Nous avons préféré couper les ponts.

Je ne suis pas intéressée par l'héritage. J'aimerais juste être reconnue, pour mes enfants et pour moi même.

J'ai 40ans aujourd'hui et cela reste un grand combat. J'ai besoin de mon identité.

J'aimerais savoir si j'ai des possibilités de demander à être reconnue et si oui lesquelles ?

Merci

Par **amajuris**, le **17/08/2016** à **11:43**

bonjour,

il faudrait poser la question à un juriste connaissant le droit américain sur ce sujet.

en matière de filiation, l'analyse biologique est de droit, donc si vous faites une action en recherche de paternité devant un tribunal français, le juge ordonnera un analyse biologique

du supposé père ce qui sera compliqué si cet homme vit aux USA et refuse cette analyse. ensuite il faudra faire appliquer cette décision aux USA, ce qui ne sera pas simple non plus. dernier point, l'article 321 du code civil fixe en matière d'action en recherche de paternité, un délai de prescription de 10 ans applicable devant votre cas, depuis votre majorité, c'est à dire que vous ne pouviez faire cette action que jusqu'à l'âge de 28 ans.

salutations